

## Annexe II

**Séminaire régional des Caraïbes sur la mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui avait pour thème « Définir, à l'aube de la quatrième Décennie internationale et dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), un processus de décolonisation dynamique en faisant fond sur le mandat, la collaboration, le pragmatisme et l'adaptabilité » et qui s'est tenu dans la paroisse de Saint John (Dominique) du 25 au 27 août 2021**

### I. Introduction

1. Dans sa résolution [75/123](#), l'Assemblée générale a proclamé la période 2021-2030 quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et invité les États Membres à redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et à coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la quatrième Décennie.
2. Dans sa résolution [75/122](#), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial pour 2021, qui prévoyait la tenue d'un séminaire dans la région des Caraïbes.
3. Le séminaire avait pour objet de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui pourraient l'aider à déterminer les politiques et les moyens pratiques susceptibles d'être retenus dans le processus de décolonisation des Nations Unies. Les débats prévus dans le cadre du séminaire permettront au Comité spécial d'analyser et d'évaluer, de façon réaliste et au cas par cas, la situation dans les territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires.
4. Les contributions des participants devaient servir de base à un examen plus approfondi auquel procéderait le Comité spécial en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

### II. Organisation du séminaire

5. Le séminaire régional a eu lieu dans la paroisse de Saint John (Dominique) du 25 au 27 août 2021. Cinq séances ont été tenues, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice II). Le séminaire était organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

6. Les débats ont été animés par la Représentante permanente de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Keisha McGuire, avec la participation des représentants des membres suivants du Comité : Antigua-et-Barbuda, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Fédération de Russie, Grenade, Indonésie, Iraq, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Sierra Leone et Venezuela (République bolivarienne du). Une Puissance administrante, la France, a participé en tant qu'observatrice. Les autres États Membres suivants ont également participé en qualité d'observateurs : Algérie, Argentine, Brésil, Espagne, Maroc et Qatar.

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le 25 août 2021, Loreen Ruth Bannis-Roberts (Dominique) et Rayyanul Muniah Sangadji (Indonésie) ont été nommés Vice-Présidents du séminaire, tandis que Gbolié Désiré Wulfran Ipo (Côte d'Ivoire) a été nommé Rapporteur.

8. À la même séance, le séminaire a adopté son programme de travail (CRS/2021/CRP.2).

9. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial dans l'élaboration de nouvelles stratégies et la définition de nouveaux objectifs pour faire avancer le processus de décolonisation :
  - a) Évaluation et examen des actions entreprises au cours de la troisième Décennie internationale ;
  - b) Renforcement de la coopération avec les puissances administrantes, les territoires non autonomes et d'autres parties prenantes.
2. Perspectives des puissances administrantes, des territoires non autonomes et d'autres parties prenantes :
  - a) Évolution de la situation politique dans les territoires non autonomes :
    - i) Région des Caraïbes ;
    - ii) Région du Pacifique ;
    - iii) Autres régions ;
  - b) Définition d'objectifs réalistes ;
  - c) Action visant à assurer le bien-être des habitants des territoires non autonomes ainsi que leur progrès politique, économique et social et le développement de leur instruction, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
3. Rôle joué par le système des Nations Unies dans l'octroi d'une aide au développement aux territoires non autonomes, conformément aux résolutions sur le sujet des organes de l'ONU.
4. Propositions concrètes pour faire avancer le processus de décolonisation.

### **III. Travaux du séminaire**

#### **A. Ouverture du séminaire**

10. Le 25 août 2021, Keisha McGuire (Grenade) a ouvert le séminaire en sa qualité de Présidente du Comité spécial.

11. À la même séance, le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et des relations avec la diaspora de la Dominique, Kenneth Darroux, a pris la parole.

12. À la même séance également, un représentant du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a donné lecture d'un message du Secrétaire général.

## B. Déclarations et débats<sup>1</sup>

13. À la 1<sup>re</sup> séance, le 25 août, la Présidente a fait une déclaration au titre du point 1 de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Sierra Leone, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Argentine, du Chili et de la République arabe syrienne.

14. À la même séance, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) i) de l'ordre du jour et ont entendu un exposé du Vice-Premier Ministre des Îles Vierges britanniques, Natalio Wheatley, sur la question des Îles Vierges britanniques. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, du Brésil et de la Grenade.

15. À la même séance, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) ii) de l'ordre du jour et entendu un exposé du Secrétaire permanent adjoint aux affaires internationales, européennes et du Pacifique pour la Polynésie française, Engel Raygadas, sur la question de la Polynésie française. L'expert Hervé Raimana Lallemant-Moe a également fait une présentation. Le représentant de la France a pris la parole.

16. À la 3<sup>e</sup> séance, le 26 août, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) iii) de l'ordre du jour et entendu des exposés sur la question de Gibraltar par Joseph John Bossano et sur la question du Sahara occidental par Sidi Mohammed Omar et Ghalla Bahiya.

17. À la même séance, le séminaire a entendu d'autres déclarations des représentants du Chili, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Dominique, de la Grenade, de l'Indonésie, de Sainte-Lucie, de la Sierra Leone, de la République arabe syrienne, du Venezuela (République bolivarienne du), de l'Algérie et du Maroc, ainsi qu'une déclaration de M. Omar. L'Algérie et le Maroc ont fait des déclarations supplémentaires.

18. À la même séance, le séminaire a entendu des déclarations sur la question des Îles Falkland (Malvinas)<sup>2</sup> faites par les représentants de l'Argentine, du Chili, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie et du Brésil.

19. À la même séance, le séminaire a examiné le point 2 b) et c) de l'ordre du jour.

20. À la 4<sup>e</sup> séance, le 26 août, le séminaire a examiné les points 3 et 4 de l'ordre du jour. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, une présentation vidéo préenregistrée faite par Dale Alexander, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a été diffusée.

21. À la 5<sup>e</sup> séance, le 27 août, les membres du Comité présents au séminaire ont officiellement adopté les projets de conclusions et de recommandations du séminaire,

<sup>1</sup> L'ensemble des déclarations et des documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr>.

<sup>2</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

qui avait été approuvés selon la procédure d'approbation tacite avant la séance. À la même séance, le séminaire a entendu des présentations sur la question des Bermudes par Thomas Christopher Famous, envoyé spécial auprès de la Communauté des Caraïbes pour le Gouvernement des Bermudes, et sur la question des îles Falkland (Malvinas)<sup>2</sup> par l'experte Paula Vernet.

### C. Clôture du séminaire

22. À la 5<sup>e</sup> séance également, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire, publié sous la cote CRS/2021/CRP.24, qui a ensuite été adopté.

23. À la même séance, les participantes et participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils remerciaient le Gouvernement et la population dominiquais (voir appendice II).

24. Par ailleurs, à la même séance, le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et des relations avec la diaspora de la Dominique, a fait des déclarations finales et le Premier ministre de la Dominique, Roosevelt Skerritmade, a prononcé un discours de clôture. La Présidente du Comité spécial a également fait une déclaration finale.

## IV. Conclusions et recommandations

25. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée.

26. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

27. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2021/19/Rev.1, annexe), les membres participants présenteront les conclusions et recommandations pour examen et adoption ultérieurs.

### A. Mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : définir, à l'aube de la quatrième Décennie internationale et dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), un processus de décolonisation dynamique en faisant fond sur le mandat, la collaboration, le pragmatisme et l'adaptabilité

28. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont rappelé que la période 2021-2030 avait été proclamée quatrième Décennie de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale, évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial ;

b) ont estimé que l'élimination du colonialisme constituait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies et demeurait l'une des priorités pour la quatrième Décennie internationale qui avait commencé en 2021, et ont insisté sur la nécessité de fournir un appui financier approprié au Groupe de la décolonisation du

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat afin qu'il s'acquitte pleinement des mandats qui lui avaient été confiés par les États Membres ;

c) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie, conformément à la résolution 75/123 de l'Assemblée générale, ainsi que pour suivre la situation dans les territoires ;

d) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de guider le processus politique vers la décolonisation avec le soutien résolu du Secrétaire général ainsi que des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et ont insisté sur le fait que le soutien de l'Organisation des Nations Unies devait se poursuivre jusqu'à ce que toutes les questions liées à la décolonisation soient réglées de manière satisfaisante ;

e) ont noté que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, ne serait pas achevée tant qu'il resterait des territoires non autonomes n'exerçant pas leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions relatives à tous les territoires concernés figurant à l'ordre du jour du Comité spécial<sup>2</sup>, y compris celles adoptées par l'Assemblée et le Comité concernant des situations coloniales spéciales et particulières, et ont souligné que les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes devaient être protégés par l'Organisation des Nations Unies et le Comité en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, en date des 14 et 15 décembre 1960 ;

f) ont constaté qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation mais se sont félicités des efforts déployés pour donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial compte tenu des mandats qui lui ont été confiés ;

g) ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se posent pour la quatrième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, les crises économique, financière et sanitaire mondiales, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation de la population, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de s'autoadministrer totalement ;

h) ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation ;

i) ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale ;

j) ont constaté que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que les crises économique, financière et sanitaire mondiales qui sévissent actuellement, en particulier la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19),

avaient fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique ;

k) se sont félicités du rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à cet égard, ont demandé à ces instances de continuer de participer aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part à ses séminaires régionaux sur la décolonisation sur son invitation et dans le cadre de sa session ordinaire, au titre des points pertinents de l'ordre du jour, et ont demandé au Comité d'élaborer des programmes de collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale ;

l) ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il appartenait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et en ayant à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a demandé aux puissances administrantes d'agir en coopération avec les gouvernements des territoires et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans les territoires afin de faire prendre conscience aux populations de leur droit à l'autodétermination ;

m) se sont félicités des appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies ;

n) ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales ;

o) ont constaté l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question ;

p) ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires ;

q) ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées ;

r) ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 75/122 et des autres résolutions sur la question, et se sont félicités à cet égard de la participation de la France, et ont invité de nouveau toutes les puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial ;

s) ont rappelé que des progrès ne pourraient être réalisés sans la coopération active des puissances administrantes et, à cet égard, ont souligné qu'il semblait utile de solliciter encore une fois les bons offices du Secrétaire général dans ce processus ;

t) ont souligné l'importance d'une participation pleine et effective des personnes invitées aux séminaires régionaux, conformément aux directives et au règlement intérieur des séminaires ;

u) ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Algérie, de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, du Maroc et du Qatar au séminaire.

**B. Mise en œuvre, dans les Caraïbes, des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : définir, à l'aube de la quatrième Décennie internationale et dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), un processus de décolonisation dynamique en faisant fond sur le mandat, la collaboration, le pragmatisme et l'adaptabilité**

29. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation aux Bermudes,

a) se sont félicités de la participation d'un représentant des Bermudes au séminaire, de la déclaration faite et des informations fournies ;

b) ont pris note de la déclaration du représentant, qui a souligné combien les changements climatiques pouvaient rendre les territoires inhospitaliers ;

c) ont également pris note de la déclaration du représentant, qui a affirmé qu'en 2019, la Puissance administrante avait tenté de formuler des recommandations porteuses de répercussions négatives pour les peuples des territoires aux niveaux économique, social et politique ;

d) ont noté que, bien que ces projets aient été suspendus suite au rejet des territoires, les mêmes suggestions refaisaient invariablement surface lors des réunions suivantes ;

e) ont pris note de la déclaration du représentant selon laquelle il revenait aux territoires de s'unir et de raconter leurs propres histoires individuelles et collectives ;

f) ont partagé le souhait exprimé par le représentant de voir davantage de territoires prendre part aux prochaines manifestations du Comité spécial ;

g) ont pris note de la déclaration du représentant sur toute assistance qui pourrait être reçue de la part de l'ONU.

En ce qui concerne la situation dans les Îles Vierges britanniques,

a) se sont félicités de la participation d'un représentant des Îles Vierges britanniques au séminaire, de la déclaration faite et des informations fournies par le Vice-Premier Ministre ;

b) ont pris note de la déclaration du Vice-Premier Ministre, qui a affirmé que les derniers vestiges du colonialisme devaient être éradiqués sans heurt et de façon définitive avant la fin de la quatrième Décennie et que le Comité spécial devait

reporter son attention sur les problèmes rencontrés par les territoires situés dans les Caraïbes ;

c) ont également pris note des informations selon lesquelles le territoire œuvrait de front sur les terrains suivants : la reconstruction après le passage des ouragans Irma et Maria, le renforcement de la résilience climatique, la poursuite du développement durable, le renforcement les capacités internes, l'amélioration du cadre de gouvernance et la sensibilisation du public à l'autodétermination en vue d'une révision constitutionnelle, plusieurs de ces activités étant menées avec l'appui du système des Nations Unies et en coordination avec des partenaires des Nations Unies ;

d) ont pris acte des derniers renseignements concernant la Commission d'enquête, dont les travaux avaient été prolongés de six mois sans que le gouvernement du territoire ne soit consulté, et des préoccupations quant à la possibilité de voir l'autoadministration régresser dans le territoire. Il n'y avait pas suffisamment de transparence par rapport à la manière dont les décisions étaient prises par la Commission et la décision de proroger ses travaux était particulièrement inquiétante, étant donné le temps, l'énergie et les ressources considérables que cela représentait pour le service public, au détriment de la capacité de ce dernier à remplir des fonctions essentielles telles que la riposte à la COVID-19 ;

e) ont pris note des informations selon lesquelles l'enquête avait également repris alors que l'équipe juridique composée d'avocats détachés par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement n'avait pas encore été inscrite au barreau des îles Vierges britanniques ;

f) ont également pris note des préoccupations soulevées par le fait que le Gouverneur n'avait pas garanti à la population qu'il n'était pas dans l'intention du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de suspendre la Constitution du territoire ;

g) ont en outre pris note de la déclaration selon laquelle le gouvernement du territoire continuait de coopérer avec la Commission d'enquête et que le processus ne devait pas servir de prétexte pour lui retirer son autonomie. Le gouvernement du territoire devait être autorisé à exercer le degré maximal d'autonomie autorisé par la Constitution ;

h) ont pris note de la déclaration selon laquelle la Puissance administrante ne devait pas entraver les projets de révision constitutionnelle au motif qu'elle attendait le rapport de la Commission. Les aspirations du gouvernement et de la population du territoire devaient servir d'assises à toute modification constitutionnelle, laquelle devait intervenir sans déport ;

i) ont également pris note de la déclaration dans laquelle il était une nouvelle fois demandé qu'une mission de visite soit organisée avant la fin de 2021 et que la résolution sur les îles Vierges britanniques soit révisée afin qu'il soit tenu compte du respect des dispositions financières par le territoire.

En ce qui concerne la situation à Porto Rico :

a) ont pris note de la déclaration du représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui s'est dit préoccupé par la situation à Porto Rico et par le fait que la pandémie n'avait fait qu'exacerber la pauvreté, la dette et les migrations. La subordination politique empêchait Porto Rico de prendre des décisions souveraines pour résoudre ses graves problèmes sociaux et économiques ;

b) ont également pris note de la déclaration du représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui a exprimé son soutien au droit à l'autodétermination

du peuple portoricain et demandé à l'Assemblée générale d'examiner la question de Porto Rico sous tous ses aspects en gardant à l'esprit toutes les résolutions adoptées par le Comité spécial depuis 1972.

**C. Mise en œuvre, dans le Pacifique, des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : définir, à l'aube de la quatrième Décennie internationale et dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), un processus de décolonisation dynamique en faisant fond sur le mandat, la collaboration, le pragmatisme et l'adaptabilité**

30. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation en Polynésie française :

- a) ont accueilli avec satisfaction la déclaration faite et les renseignements fournis par un représentant du gouvernement du territoire<sup>3</sup> ;
- b) ont indiqué que le Comité spécial s'inquiétait de ce que la Puissance administrante n'ait pas communiqué de renseignements sur le territoire, comme l'exige l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies ;
- c) ont souligné, à cet égard, qu'il importait de recueillir des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat ;
- d) ont pris note de la déclaration du représentant, qui a fait le point sur la situation du territoire pour ce qui est de la pandémie de COVID-19, notamment sur les mesures prises, l'état de la vaccination, les efforts déployés pour préserver l'industrie du tourisme, le soutien reçu de la Puissance administrante et l'intégration régionale et la solidarité du territoire avec les pays voisins pendant la pandémie ;
- e) ont également pris note des informations fournies par le représentant selon lesquelles, ces 40 dernières années, les partis favorables à l'autonomie avaient remporté toutes les élections, à l'exception de celle de 2004, ce qui donnait une bonne indication de l'opinion de la population du territoire ;
- f) ont en outre pris note de la déclaration selon laquelle les travaux sur le fait nucléaire se poursuivaient, ainsi que des annonces faites par le Président français, telles que l'ouverture des archives, l'indemnisation des patients et la mise en place d'un meilleur suivi des demandes d'indemnisation, notamment dans les îles ;
- g) ont relevé qu'il a été suggéré que, pour les futures séances du Comité, l'accès devrait être limité aux pétitionnaires des territoires en question et également noté qu'il a été une nouvelle fois demandé de supprimer le paragraphe 4 de la résolution sur la Polynésie française ;
- h) ont noté que les principales préoccupations de la population étaient de vaincre la pandémie, de tendre vers le développement économique et l'amélioration de leur bien-être, et que la majorité des Polynésiennes et Polynésiens ne pensaient pas que leur territoire devait être décolonisé.

<sup>3</sup> Secrétaire permanent adjoint aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Présidence de la Polynésie française.

En ce qui concerne la situation en Nouvelle-Calédonie :

- a) ont remercié le représentant de la France, qui a informé les participants au séminaire de la situation en Nouvelle-Calédonie, en particulier en ce qui concerne le référendum sur l'autodétermination devant se tenir sur le territoire le 12 décembre 2021, conformément à l'Accord de Nouméa ;
- b) ont pris note de l'information selon laquelle, à la suite d'une réunion à Paris avec une délégation rassemblant la classe politique de la Nouvelle-Calédonie, un document a été soumis sur les conséquences d'une victoire du oui ou du non, qui est maintenant diffusé en Nouvelle-Calédonie pour mieux faire saisir les éléments de réflexion et la campagne électorale ;
- c) ont également pris note de la déclaration selon laquelle la France s'employait à préparer le référendum final dans les meilleures conditions possibles, en comptant avec l'appui de l'ONU au titre de la révision des listes électorales, de la demande d'envoi d'une nouvelle mission d'experts pendant le référendum et du soutien apporté par l'intermédiaire du Comité spécial ;
- d) ont en outre pris note de la déclaration selon laquelle le prochain référendum serait suivi d'une période de transition de 18 mois quel que soit le résultat, que la France ne demanderait pas le retrait de la Nouvelle-Calédonie de la liste des territoires non autonomes pendant cette période et qu'une nouvelle consultation aurait lieu en juin 2023 ;
- e) se sont félicités du fait que le représentant ait une nouvelle fois lancé une invitation en faveur d'une mission de visite sur le territoire avant le troisième référendum, compte tenu des conditions sanitaires locales et des délais d'organisation ;
- f) se sont félicités de la coopération entre la Nouvelle-Calédonie, la France, Puissance administrante, l'Organisation des Nations Unies et le Comité spécial en vue des référendums de 2018, 2020 et 2021 ;
- g) ont réaffirmé l'utilité des missions de visite dans les territoires conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question, comme ce fut le cas pour la mission de 2018 en Nouvelle-Calédonie.

**D. Mise en œuvre, dans d'autres régions, des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : définir, à l'aube de la quatrième Décennie internationale et dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), un processus de décolonisation dynamique en faisant fond sur le mandat, la collaboration, le pragmatisme et l'adaptabilité**

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des îles Falkland (Malvinas) :

ont rappelé que l'Assemblée générale et le Comité spécial avaient demandé, dans leurs résolutions et décisions, la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au conflit de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée et à celles adoptées ultérieurement par les organes de l'Organisation des Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la

situation pendant que les îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général de redoubler d'efforts dans le cadre de sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée et du Comité sur la question ;

En ce qui concerne la situation à Gibraltar :

ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies, ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes, et ont dit espérer que ce mécanisme serait rapidement mis en œuvre ;

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental :

ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale et appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son envoyé personnel pour le Sahara occidental de parvenir à une solution sur la question du Sahara occidental ; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question ; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour veiller à l'application des résolutions susmentionnées et garantir le succès des négociations ; ont renouvelé la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes**

32. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) se sont félicités de la participation, par message vidéo préenregistré, du représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), ont pris note des informations fournies et ont remercié la Présidente qui, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 75/122 de l'Assemblée générale, avait invité la CEPALC, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Entité des Nations Unies

pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé ;

b) ont engagé tous les organismes, fonds et programmes, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il était de leur responsabilité de veiller à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

c) ont appuyé le renforcement du rôle joué par les commissions régionales des Nations Unies afin d'encourager et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la CEPALC et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conformément à leur mandat et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation.

## F. Suggestions et propositions pour la quatrième Décennie

33. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont réaffirmé, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments applicables du droit international, que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel ;

b) ont réaffirmé également que toute tentative de briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

c) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

d) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires ;

e) ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une démarche active et ciblée, ainsi que des moyens d'exécuter plus efficacement son mandat, pour la réalisation de l'objectif de décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU et qu'il lui fallait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

f) ont réaffirmé leur soutien à la participation des territoires non autonomes aux commissions régionales de l'ONU les concernant et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et ont préconisé le renforcement de la participation des territoires non autonomes aux programmes et activités du système des Nations Unies et l'accélération du processus de décolonisation ;

g) compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont

recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et grâce aux mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales ;

h) compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des organes de l'ONU, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes ;

i) tirant des enseignements de la tenue des séminaires régionaux annuels, ont souligné qu'il importait que le Comité spécial envisage de mettre à jour le règlement intérieur du séminaire afin d'accorder dans l'ordre du jour une attention égale et appropriée à chaque territoire ;

j) s'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de la communication globale du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et innovantes pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes ;

k) afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

i) de tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de la solidarité et d'y inviter le Secrétaire général et les Présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle ;

ii) d'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documents consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

iii) d'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériaux audiovisuels provenant des archives du Département de la communication globale ;

iv) d'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires ;

v) d'organiser, à la Radio des Nations Unies, une émission-débat avec la Présidente du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée sur les stations de radio locales collaborant avec le Département de la communication globale dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies ;

l) ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de la communication globale et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, un dossier de presse sur la

décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante, ont suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, auprès des médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles ;

m) ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires non autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2019/INF/5) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore dotées de ce statut, sans oublier qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux de l'ONU et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres ;

n) ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation des Nations Unies et diffusées à l'échelle mondiale par les Centres d'information des Nations Unies ;

o) au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements des territoires concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes ;

p) en ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits humains et d'une manière transparente, responsable, sans exclusive, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

q) en ce qui concerne les relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial ;

r) à cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officiels, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la quatrième Décennie internationale ;

s) ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations du Comité spécial avec d'autres États Membres concernés, parties intéressées, experts et organisations de la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies ;

t) eu égard à la contribution précieuse des représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires et que les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU ;

u) ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires ;

v) à cet égard, ont insisté sur le fait que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'ONU sur la décolonisation ;

w) en ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et grâce au mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations Unies et le Comité et ont souligné que le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité spécial et de rendre compte de l'action menée dans les territoires ;

x) ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'ONU, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qu'il restait à faire, et ont invité le Comité spécial à concevoir une idée de projet en ce sens ;

y) ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la Puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution [75/122](#) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions des organes de l'ONU sur la question et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire pour les missions de visite et les missions spéciales ;

z) ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant, conformément aux résolutions des organes de l'ONU ;

aa) dans le cadre de la quatrième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de

décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la quatrième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation ;

bb) ont encouragé les puissances administrantes à communiquer au Comité spécial, conformément à l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les territoires non autonomes.

## Appendice I

### Séminaire régional des Caraïbes, paroisse de Saint John (Dominique) (du 25 au 27 août 2021)

#### Liste des participantes et des participants

##### Membres du Comité spécial

Grenade (Présidence)	Keisha Aniya McGuire <sup>4</sup>
	Michael Mitchell
Antigua-et-Barbuda	Anthony Liverpool
Chili	Pablo Callis
Congo	Jean Didier Clovis Ngoulou
Côte d'Ivoire	Gbolié Désiré Wulfran Ipo
	Yassi Maximin Brou
Dominique	Loreen Ruth Bannis-Roberts <sup>4</sup>
Indonésie	Rayyanul Muniah Sangadji
Iraq	Yaarb Al-Tememy
Fédération de Russie	Stanislav Aleksaev <sup>4</sup>
Sainte-Lucie	Aisha Jn. Baptiste
Sierra Leone	Victoria Mangay Sulimani <sup>4</sup>
	Karen Jean Baimarro
République arabe syrienne	Aliaa Ali <sup>4</sup>
Venezuela (République bolivarienne du)	José Moros Savelli

##### États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Algérie	Sofiane Mimouni
	Manel El Ayoubi
Argentine	Maximiliano Álvarez
Brésil	João Genésio de Almeida Filho
Maroc	Omar Hilale
	Abderrahim Kadmiri
	Redouane Houssaini
	Mostafa Mouahhidi
	Khaddad El Moussaoui

<sup>4</sup> Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

---

	Omar Kadiri
	Said Ait Talebe-Ali
	Majdoline Mouflih
	Salma Arka
Qatar	Yasser Awad Al-Abdullah
Espagne	Pablo Gutiérrez-Segú
<b>Puissances administrantes</b>	
France	Marine de Carne De Trécesson
<b>Territoires non autonomes</b>	
Bermudes	Thomas Christopher Famous
Îles Vierges britanniques	Natalio D. Wheatley
	Eliezer Benito Wheatley
Polynésie française	Engel Raygadas
Gibraltar	Joseph John Bossano
	Albert Poggio
Sahara occidental	Sidi Mohamed Omar (Front POLISARIO)
	Ghalla Bahiya
<b>Experts</b>	
	Herve Raimana Lallemand-Moe
	Paula Vernet

## Appendice II

### **Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple du Commonwealth de Dominique**

*Les participants au séminaire régional des Caraïbes,*

*S'étant réunis dans la paroisse de Saint John (Dominique) du 25 au 27 août 2021 pour examiner les défis et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,*

*Ayant entendu l'importante déclaration faite à l'ouverture du séminaire par le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et des relations avec la diaspora de la Dominique, Kenneth Darroux,*

*Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,*

*Expriment leurs profonds remerciements au Gouvernement et au peuple dominiquais pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue du séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour à la Dominique.*

---

